

**PIECES ANNEXEES
A FOURNIR CONCERNANT UNE PROCDURE RELATIVE
AU LOGEMENT**

- Votre contrat de bail ou acte de propriété
- Quittances de loyers
- État de la dette locative
- Tout élément décrivant le litige : photographies, constats d'Huissier,
- Courrier échangés entre le locataire et le bailleur

- Dernier Avis d'impôt sur le revenu

- 3 derniers Bulletins de salaire
- Justificatif des charges (crédit, loyer, facture d'eau, électricité, téléphone, ...)
- Attestations rédigées par vos proches pour appuyer vos demandes

